



2025

Championnats nationaux

Route - CLM individuel

Critérium national des Ecoles de cyclisme

FSGT cyclisme



du 4 au 6 juillet 2025



Esserts Blay (Savoie)



St Jean de Belleville (Savoie)

Programme et modalités sur

www.fsgt.org

5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Edito du Maire d' Esserts Blay:



La petite commune savoyarde d'Esserts-Blay, en Basse Tarentaise, s'enorgueillit d'avoir été choisie, avec sa voisine Saint-Martin de Belleville, pour accueillir les 4,5 et 6 juillet 2025 des épreuves cyclistes réservées à des amateurs de niveau national. Elles mettront en concurrence par niveaux, des enfants comme des adultes. Un « contre la montre » se fera à Saint-Martin tandis qu'Esserts- Blay et les communes voisines accueilleront les épreuves sur route. Les remises de prix se dérouleront au château, dans la Aula.

Cette commune située à une dizaine de kilomètres d'Albertville, à flanc de coteau, se prête bien à des épreuves cyclistes, par ses routes de plaine et ses côtes. Il est fréquent de voir des amateurs de vélo traverser le village, les uns pour s'entraîner, les autres pour randonner.

Ce choix honore également la Basse Tarentaise et la Savoie, terres du cyclisme : la région voit se développer le cyclisme sur route, le cyclo-cross, le cyclo tourisme, encouragés par des associations comme la FSGT (fédération sportive et gymnique du travail) et son président M. Duchêne. Le tour de France, quant à lui, organise souvent des étapes en Savoie et bien des coureurs professionnels redoutent les grands cols savoyards, le Petit Saint-Bernard, l'Iseran , la Madeleine ou le Galibier. Les coureurs, dans ces étapes mythiques ont écrit les plus belles pages de l'histoire du Tour de France.

Par leur tradition d'accueil et leur goût de l'effort sportif, les Savoyards, les habitants d'Esserts-Blay et leurs élus seront heureux de bien recevoir, dans les premiers jours de juillet, les cyclistes, leurs accompagnateurs et les spectateurs.

Raphaël THEVENON

5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Edito du Maire des Belleville:



La commune des Belleville est une terre de vélo où sport et nature se conjuguent harmonieusement. Depuis l'arrivée mémorable d'une étape du Tour de France à Val Thorens en juillet 2019, nous avons confirmé notre place dans le paysage cycliste national et international.

Chaque année, des compétitions de VTT et des courses cyclosporives animent notre territoire, notamment sur notre nouvelle piste cyclable d'altitude. C'est donc avec fierté que nous accueillerons en juillet 2025 le championnat national contre la montre de la FSGT Savoie cyclisme.

La FSGT, fidèle à sa mission, milite pour un sport accessible à tous, favorisant la mixité, le lien social et la citoyenneté. Cet événement s'inscrit pleinement dans la volonté communale de promouvoir le sport pour tous, en valorisant les infrastructures et le dynamisme de notre territoire.

Nous vous donnons rendez-vous le 5 juillet pour encourager les participants et célébrer ensemble les valeurs du sport.

Claude Jay
Maire de la commune des Belleville

5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Edito du Président du Conseil départemental de la Savoie:



Le Département de la Savoie est heureux d'exprimer son soutien aux championnats de France de cyclisme sur route et CLM, organisés par la FSGT du 4 au 6 juillet 2025, à Esserts-Blay et dans la vallée des Belleville .

Le soutien apporté à cet événement est pour nous aussi important que les aides que nous apportons aux villes qui accueillent le Tour de France, Hommes et Femmes. C'est dans l'ADN du Département de soutenir à la fois le plus haut niveau et les plus grands événements , mais aussi le sport amateur.

Chaque année, le Département consacre ainsi 5 millions d'euros pour soutenir le sport savoyard qu'il soit pratiqué de manière éducative, amateur ou professionnelle.

Au nom de tous les élus du Département de la Savoie, je souhaite une pleine réussite à ces

championnats de France. Nul doute que nos champions amateurs nationaux trouveront un parfait terrain d'expression sur nos belles routes de Savoie !

Hervé Gaymard,

Président du Conseil départemental de la Savoie

5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Edito du Comité Savoie:



Le Comité FSGT de la Savoie et sa commission cycliste sont ravis d'accueillir pour la première fois le Championnat National de cyclisme FSGT sur route en 2025.

La Savoie offre un terrain de jeu exceptionnel pour les passionnés de cyclisme, avec ses cols légendaires et de nombreux parcours à travers la Combe de Savoie et autour de ses lacs dans l'Avant-Pays Savoyard. C'est un écrin idéal pour les courses FSGT, mais aussi pour des événements internationaux tels que le Tour de France et le Critérium du Dauphiné Libéré.

Le Comité FSGT de la Savoie regroupe plus de 80 clubs et 2100 licenciés, représentant une vingtaine d'activités sportives. Le cyclisme est l'une de ses disciplines phares, avec 11 clubs et 330 licenciés, ainsi qu'un championnat Prestige Savoie – Haute-Savoie riche d'une trentaine de courses.

Un grand merci à tous les bénévoles qui s'engagent pour faire de cet événement un succès, et pour accueillir chaleureusement les participants. Nous remercions également les maires des communes traversées, ainsi que nos partenaires, le Département de la Savoie et la Région Rhône-Alpes Auvergne pour leur précieux soutien.

Bienvenue à tous les cyclistes FSGT, et profitez pleinement des routes savoyardes !

Le co-Président du Comité FSGT Savoie

Aurélien SUISSÉ

5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Edito de la commission cycliste:



La section cyclisme du comité des Savoie réunissant la Savoie et la Haute Savoie, et le club support Cycling organisation ydd, forts des organisations des 2 années passées des championnats Auvergne Rhône alpes , contre la montre , route et grimpeurs sont heureux d'accueillir les championnats nationaux de cyclisme Fsgt sur les territoires des Belleville, pour les épreuves contre la montre, et sur Esserts Blay pour les épreuves route ,

Déjà deux ans de travail afin de convaincre les délégués de la fédération, Jacques Woiffard , Jean Marie Bonnin , Xavier Raynaud du bien-fondé de ce choix , deux ans aussi de recherche concernant les potentiel parcours , qui nous en sommes sur plairont à tous et toutes
Frédérique Bouzon et moi-même Yves Duchêne avons encore du travail pour parfaire cette organisation.

Les 11 clubs et leurs 330 sociétaires, les partenaires, motards, signaleurs, secouristes, sont déjà à pied d'œuvre pour sécuriser les circuits. Quant aux collectivités locales, que nous remercions par avance , elles se mobilisent pour chercher de concert les solutions d'accueil sur leurs sites et les animations avec leurs associations locales.

Et quelle vitrine pour notre région Auvergne Rhône Alpes, le département de la Savoie et La communauté de commune ARLYSÈRE.

Nul doute que cela sera la fête du vélo, donc venez nous rejoindre les 04/05/06 juillet 2025.

Pour la commission cyclisme 73/74 Yves Duchêne



CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE



CONTRE-LA-MONTRE-INDIVIDUEL

5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

COMITE D'ORGANISATION

ORGANISATEUR

CYCLING ORGANISATION YVES DUCHENE

COMISSION CYCLISTE F S G T SAVOIE

COORDINATEUR ADJOINT

FREDERIC BOUZON

REPRESENTANTS FEDERAUX

JEAN MARIE BONNIN

XAVIER RAYNAUD

DELEGUE AUX CONTROLES ANTIDOPAGE

JACQUES WOIFFLARD

RESPONSABLE DES ECOLES DE VELO

SYLVIE CREUZENET

CLASSEMENTS

PIERRE MARMILLOD

INFORMATIQUE

JACQUES WOIFFLARD

PIERRE MARMILLOD



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Vendredi à ESSERTS BLAYS :

- 15 h 00 à 19h00 : Accueil des participants, remise des dossards des Catégories :
Ecole de vélo / Cadets / Cadettes / Espoirs / Juniors / Féminines / CLM Individuel
- 18h00 : Réunion d'information

Samedi matin à SAINT JEAN de BELLEVILLE:

- 7h30/8h30 : Remise des dossards :
- 8h00 : CLM individuel
- 10h30 : Réception du CLM a la croisette les Menuires

Samedi à ESSERTS BLAYS:

- 8h00/9h00 : Remise des dossards : Ecole de vélo
- 8h00/15h00 : Remise des dossards :
Cadets / Cadettes / Minimes G / Minimes F
- 15h00/18h30 : Remise des dossards :
Vétérans / Super Vétérans / Juniors / Féminines / Espoirs
- 8h30 : réunion d'information école de vélo
- 9h00 : vérification développement
- 9h30 : Ecole de vélo (Sprint)
- 11h30 : Ecole de vélo (épreuve sur route)
- 13h30 : Ecole de vélo (Jeux) Suivi d'un goûter
- 13h00 : Cadets 6 Tours 63KM / Cadettes 4 Tours 42KM
- 15h30 : Minimes G 4 Tours 42KM / Minimes F 3 Tours 31,5KM
- 18h30 : Réception des podiums de la journée

Dimanche à ESSERTS BLAYS :

- 7h00/7h30 : Remise des dossards
Vétérans / Super Vétérans
- 7h30/13h00 : Remise des dossards
Juniors / Féminines / Ancien / Super ancien / Seniors / Espoirs
- 7h30 : Réunion d'information
- 8h00 : Vétérans 8 Tours 84KM / Super Vétérans 7 Tours 73,5KM
- 10h30 : Juniors 7 Tours 73,5KM / Féminines 6 Tours 63KM
- 12h30 : Ancien 6 Tours 63,5KM / Super ancien 5 Tours 52,5KM
- 15h00 : Espoirs 8 Tours 84KM / Seniors 9 Tours 94,5KM
- 18h30 : Réception finale et podiums de la journée

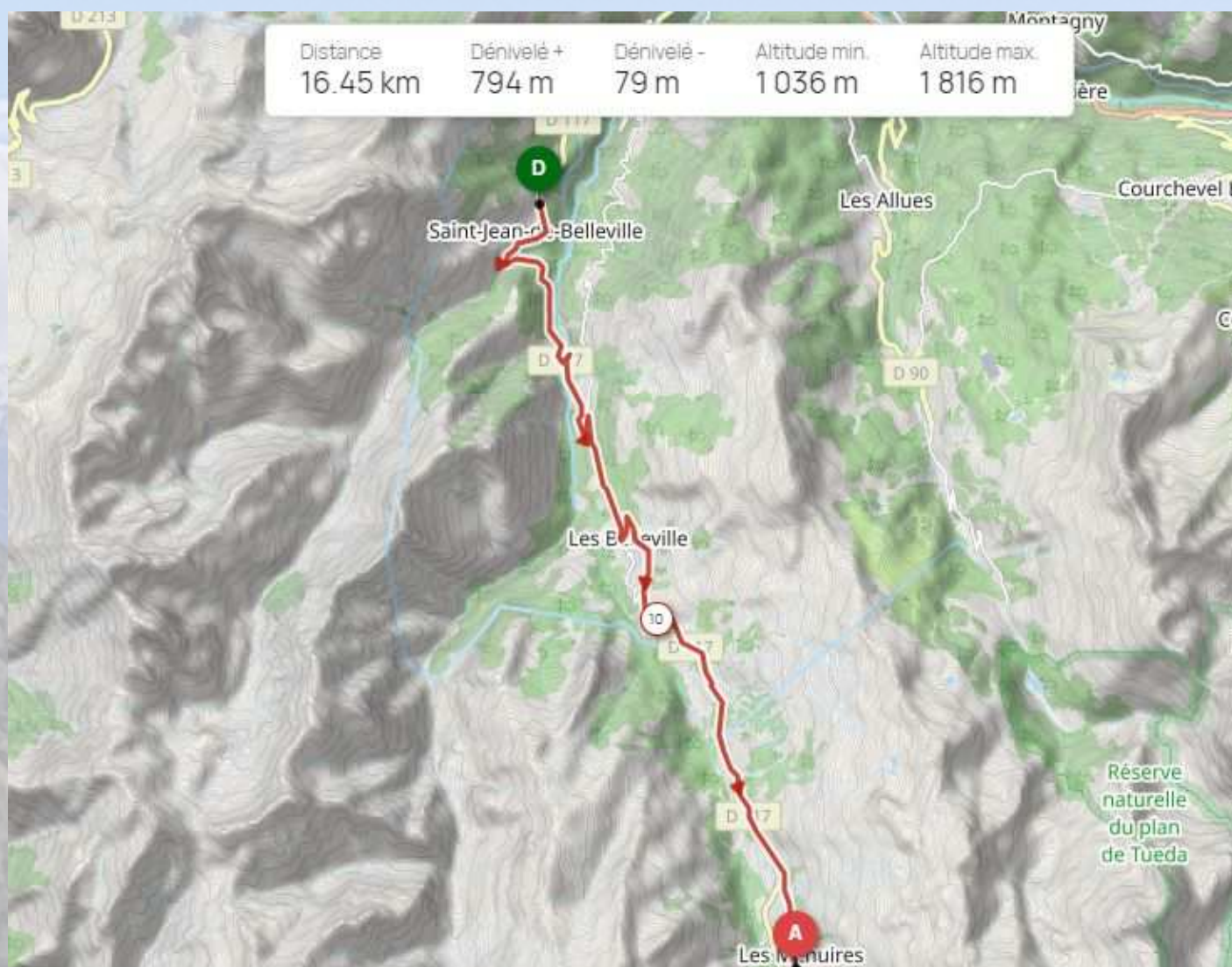
5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Samedi à

Les Belleville:

-7h30/8h30 : Remise des dossards :

- 8h00 : CLM individuel



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Samedi:

Départ à Saint Jean de Belleville / Arrivée au Menuires

- 7h30/8h30 : Remise des dossards :
- 8h00 : CLM individuel
- 10h30 : Réception du CLM a la croisette les Menuires



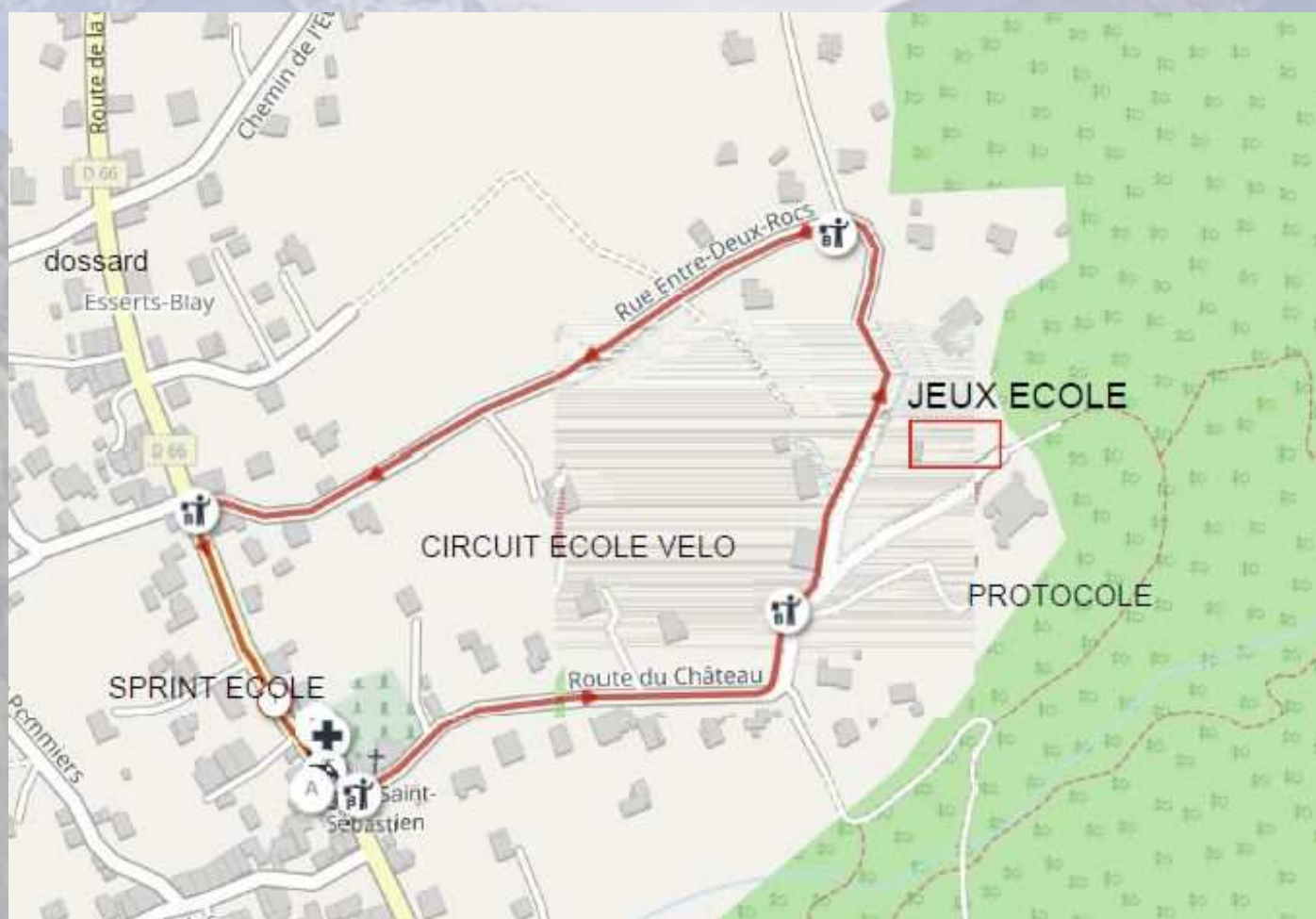
5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Samedi Matin à

ESSERTS BLAYS:

- 8h00/9h00 : Remise des dossards : Ecole de vélo
- 8h30 : réunion d'information école de vélo
- 9h00 : vérification développement
- 9h30 : Ecole de vélo (Sprint)
- 11h30 : Ecole de vélo (épreuve sur route)

CIRCUIT / JEUX





CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE

CONTRE-LA-MONTRE-INDIVIDUEL



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Samedi Après midi à

ESSERTS BLAYS:

--13h30 : Ecole de vélo (Jeux) Suivi d'un goûter

-18h30 : Réception des podiums de la journée

Jeux championnat national route 2025

Puceron :

Jeu n°4 : Slalom simple

Jeu n° 17 : Simple huit

Plot directionnel

Jeu n° 49 : Navette (écart 1m20)

Jeu n° 34 : Passage sous la barre (hauteur 1m10)

Arrivée simple

Moustiques et Poussins :

Jeu n°4 : Slalom simple

Jeu n° 19bis : Double huit (en carré)

Jeu n° 2 bis : Passage étroit courbe (chicane)

Jeu n° 49 : Navette (écart 1m20)

Jeu n° 34 : Passage sous la barre (hauteur 1m10)

Arrivée simple

Pupilles et Benjamins :

Jeu n° 8 : Slalom composé

Jeu n° 19bis : Double huit (en carré)

Jeu n° 25 : Prise et pose bidon chicane

Jeu n° 50 : Enrouleur (écart 1m20)

Jeu n° 19 : Passage sous la barre (hauteur 1m20)

Jeu n° 30 : Elastique

Arrivée simple



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

ESSERTS BLAYS:

Samedi et Dimanche déviation



CONTRE-LA-MONTRE-INDIVIDUEL

5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

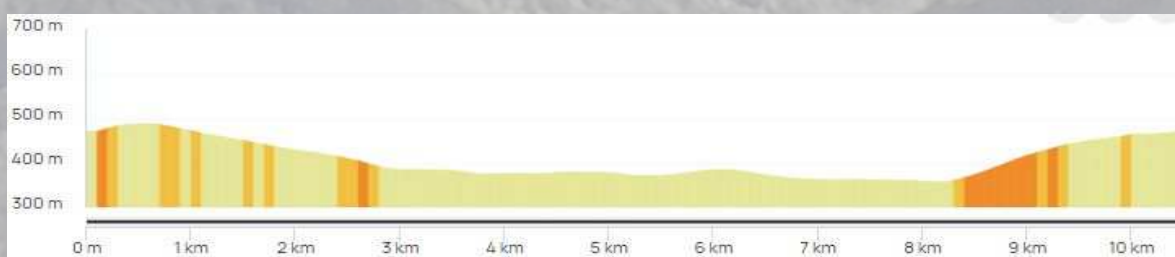
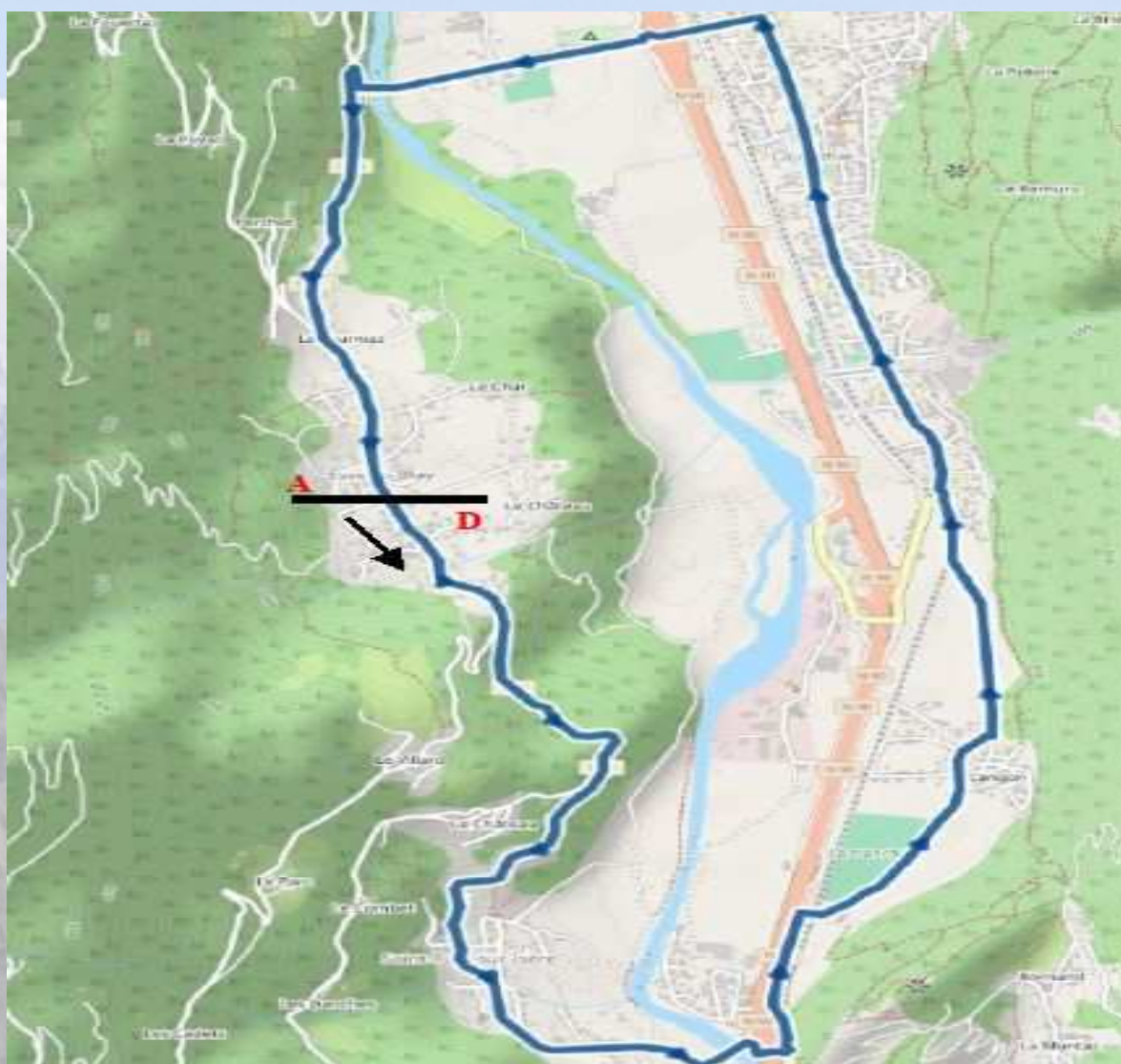
Samedi Après Midi à ESSERTS BLAYS:

-8h00/15h00 : Remise des dossards :

Cadets / Cadettes / Minimes G / Minimes F

-13h00 : Cadets / Cadettes

-15h30 : Minimes G / Minimes F



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

Dimanche à ESSERTS BLAYS :

-7h00/7h30 : Remise des dossards

Vétérans / Super Vétérans

-7h30/13h00 : Remise des dossards

Juniors / Féminines / Ancien / Super ancien / Seniors / Espoirs

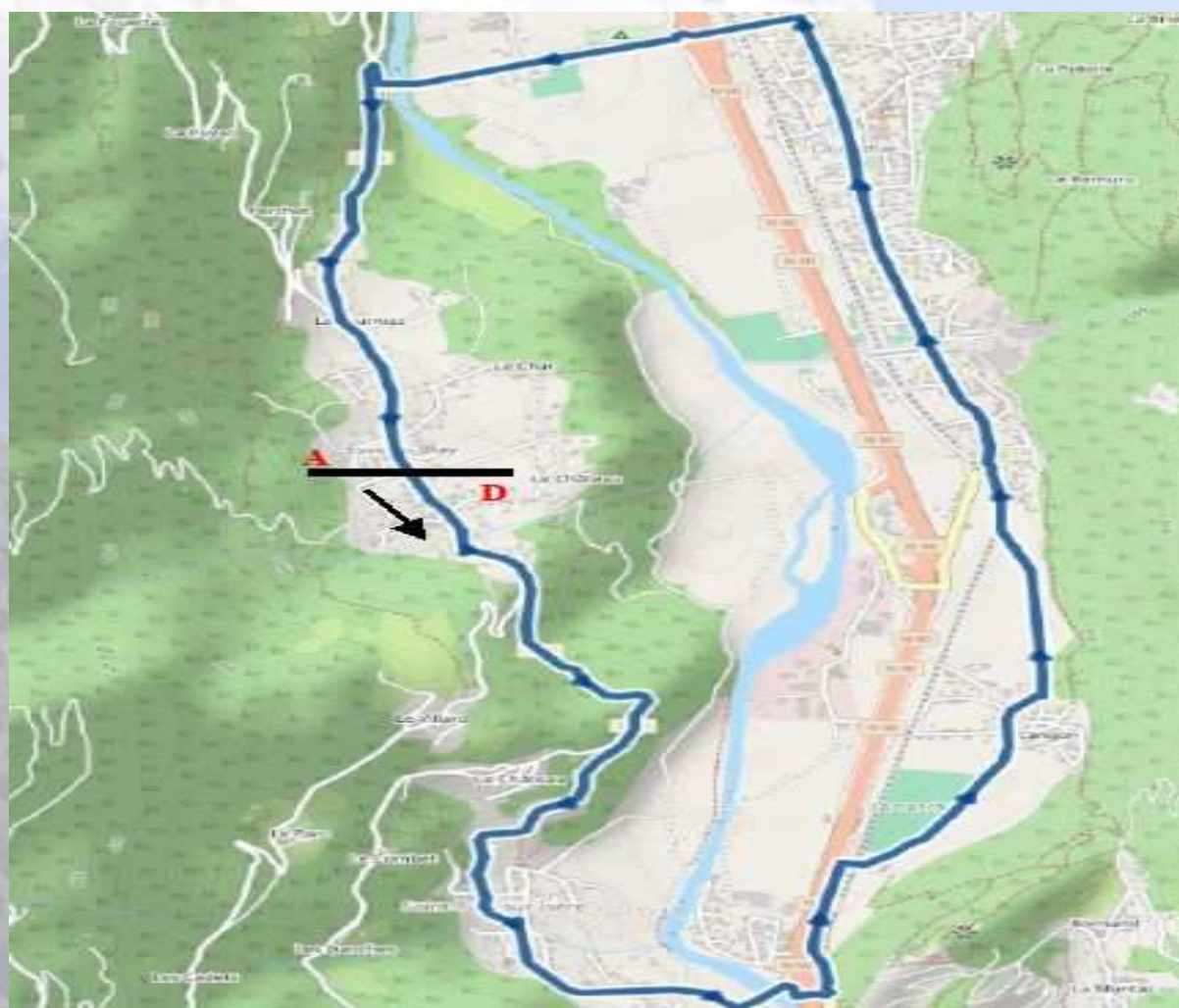
-7h30 : Réunion d'information

- 8h00 : Vétérans / Super Vétérans

-10h30 : Juniors / Féminines

--12h30 : Ancien / Super ancien

-15h00 : Espoirs / Seniors



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)



coordonnées suivantes:

Latitude: 45.61222

Longitude: 6.434999

Vallée DES **Belleville**
LE VOYAGE
ASCENSIONNEL

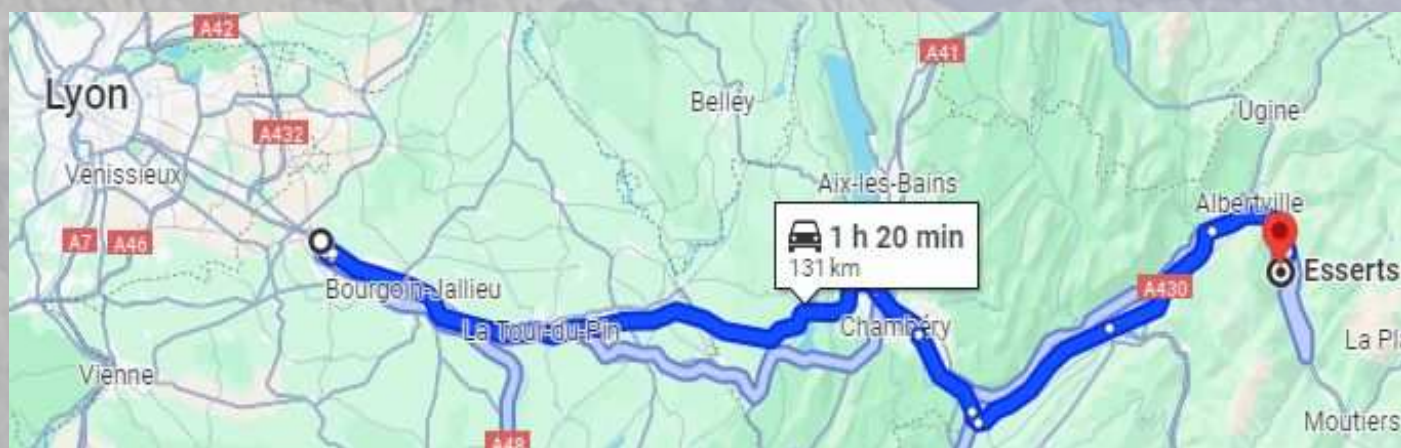


5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

DE GRENOBLE A ESSERTS BLAY



DE LYON A ESSERTS BLAY



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

LES PARKINGS OBLIGATOIRES





CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE

CONTRE-LA-MONTRE-INDIVIDUEL



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

RESTAURATION - RÉSERVATIONS

COMITÉ :

RESPONSABLE :

NOMPrénom

Adresse.....

Tél. portable :Tél. travail :

e-mail:@.....

VENDREDI	SAMEDI	SAMEDI	DIMANCHE
Salade Pates bolognaises Fromage Tarte café	Salade Poulet Riz Fromage Tarte café	Salade Veau Pates Fromage Tarte café	Salade Steak Riz Fromage Tarte café

Les repas seront servis avec eau.

Boissons complémentaire a vos frais

Vendredi Soir	19h30	Nombre [.....] x 19 Euros :.....
Enfant de moins de 10 ans		Nombre [.....] x 13 Euros :.....
Samedi Midi	11h00 à 14h30	Nombre [.....] x 19 Euros :.....
Enfant de moins de 10 ans		Nombre [.....] x 13 Euros :.....
Samedi Soir	19h30	Nombre [.....] x 19 Euros :.....
Enfant de moins de 10 ans		Nombre [.....] x 13 Euros :.....
Dimanche Midi	11h00 à 13h30	Nombre [.....] x 19 Euros :.....
Enfant de moins de 10 ans		Nombre [.....] x 13 Euros :
		Total :.....

RÉSERVATIONS

Pour que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être faites a cyclling.organisation.y.d@gmail.com

et réglée par virement bancaire a FR76 1680 7000 7737 1519 2321 616

A retourner avant le 1er juin 2025



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

HEBERGEMENT

En suivant ces liens, vous trouverez les informations, la carte, et la liste des hôtels de chaque commune:

[hotel Cevins](#) (73)

[hotel Césarches](#) (73)

[hotel Saint-Paul-sur-Isère](#) (73)

[hotel Notre-Dame-des-Millières](#) (73)

[hotel Rognaix](#) (73)

[hotel Aigueblanche](#) (73)

[hotel Esserts-Blay](#) (73)

[hotel Queige](#) (73)

[hotel La Bâthie](#) (73)

[hotel Gilly-sur-Isère](#) (73)

[hotel Feissons-sur-Isère](#) (73)

[hotel Le Bois](#) (73)

[hotel Tours-en-Savoie](#) (73)

[hotel Les Avanchers-Valmorel](#) (73)

[hotel La Léchère](#) (73)

[hotel Thénésol](#) (73)

[hotel Bonneval](#) (73)

[hotel Allondaz](#) (73)

[hotel Grignon](#) (73)

[hotel Marthod](#) (73)

[hotel Venthon](#) (73)

[hotel Sainte-Hélène-sur-Isère](#) (73)

[hotel Albertville](#) (73)

Centrale réservation les Menuires

[hotel Mercury](#) (73)

<https://fr.locationlesmenuires.com/hebergements.html>

[hotel Montsapey](#) (73)

Hotel IBIS

[hotel Hautecour](#) (73)

<https://ibis.accor.com/fr.html>

[hotel Monthion](#) (73)

Hôtel base camp lodge

[hotel Pallud](#) (73)

<https://www.basecamp-albertville.com/fr/>

[hotel Saint-Oyen](#) (73)



CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE

CONTRE-LA-MONTRE-INDIVIDUEL



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)

HEBERGEMENT

Office de Tourisme de Chambéry : 04 79 33 42 47

<https://www.chamberymontagnes.com/>

Offices de Tourisme 73 Savoie Mont Blanc : 04 58 34 00 10

<https://www.savoie-mont-blanc.com/offices-de-tourisme/>

Offices de tourisme de Haute-Savoie :

<https://www.tourisme-haute-savoie.com/>

Maison de vacances arrondissement d'Albertville :

<https://www.maisondevacances.fr/search/62297ccdcf42b>

Maison de vacance arrondissement de Saint Jean de Maurienne :

<https://www.maisondevacances.fr/search/62292b18df444>

Campings en Savoie :

<https://www.campings.com/fr/france/rhone-alpes/savoie>

<https://www.homair.com/camping-savoie>



5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)



Béatrice LAFONT

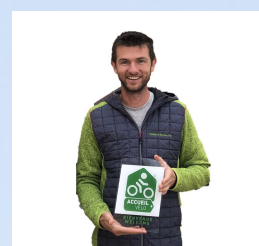
Chargée de communication, événements et promotion

Service communication externe - Unité événements de partenariats

0479967325 – 07 85 81 05 97 - beatrice.lafont@savoie.fr

Département de la Savoie - savoie.fr

Ici dans la vallée des Belleville, on m'appelle *Monsieur Vélo*. Mon rôle ? Mettre en valeur toutes les facettes du vélo : des routes pour grimper et rouler, des sentiers pour les adeptes de VTT, des parcours découverte pour les fans de VTAE, et des idées pour tous ceux qui rêvent d'aventure sur deux roues. Avec des paysages comme les nôtres, le vélo n'est pas qu'un sport ou un moyen de transport, c'est une invitation à l'évasion ! ☐♀



Rémi CACHERA

Responsable Destination Vélo

Port : +33(0)6 59 54 17 54

remi@valleedesbelleville.com

Office de Tourisme des Menuires
Immeuble Belledonne | La Croisette
73440 Les Belleville
Tél: +33(0)4 79 00 73 00

Vallée des Belleville



CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE

CONTRE-LA-MONTRE-INDIVIDUEL

5 et 6 juillet 2025 à Esserts Blay et St Jean de Belleville (Savoie)



Vallée DES Belleville

**NOUVEAU DÉFI :
PISTE
CYCLABLE
D'ALTITUDE**

PANORAMAS

**2000M D+
SUR UNE SEULE
MONTÉE**

ROUTE DU TOUR 2019

**ALTITUDE
SOMMET
TOUGNÈTE
2434M**

**NIVEAU
DE DIFFICULTÉ**

**PENTE
JUSQU'À
27%**

+

- VAL THORENS 2 900 m
- LES MENUIRES 1 850 m
- SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE 1 450 m

RÉSERVEZ
VOTRE HÉBERGEMENT SUR
locationlesmenuires.com



COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL

DES

ACTIVITÉS VÉLO

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT - ROUTE

SAISON 2025

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTofficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRÉTARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woifflard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

RÈGLEMENT

DU CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT ROUTE 2025

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

- Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification : Les sélections se font uniquement par le Comité ou la Commission cycliste.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié-es FSGT **ayant repris leur licence 2025 avant le 1er avril 2025.**

MINIMES (F/G) NE-ES EN 2011 ET 2012

CADET-TES NE-ES EN 2009 ET 2010

JUNIORS NE-ES EN 2007 ET 2008

ESPOIRS NE-ES ENTRE 2003 ET 2006

SENIORS NE-ES ENTRE 1986 ET 2002

VETERANS NE-ES ENTRE 1976 ET 1985

SUPER VETERANS NE-ES ENTRE 1966 ET 1975

ANCIENS NE-ES ENTRE 1965 ET 1956

SUPER ANCIENS NE-ES 1955 ET AVANT

FEMININES DE JUNIORS A SUPER ANCIENNES

SONT REGROUPEES EN UNE SEUL EPREUVE

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge en 2025.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge.**

Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

Tout licencié FSGT ayant eu une autre licence cycliste dans une autre fédération (FFC, UFOLEP, TRIATHLON) ? lors de l'année N-1, est considérée comme multi licencié pour le championnat fédéral route.

Pour pouvoir être qualifié au championnat fédéral route 2025, chaque licencié FSGT et multi-licencié (H/F) devra justifier sa participation à dix (10) épreuves Vélo F.S.G.T. (cyclo-cross, route, clm, vtt, xc marathon, piste, deux (2) épreuves E-cyclisme au maximum, deux (2) organisations au maximum), six (6) épreuves pour les minimes et les cadets du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, dont un championnat départemental ou régional ou inter-régional de la spécialité (route) de la saison en cours.

Si un de ces championnats a lieu après le 1er juin 2025, il sera comptabilisé dans le quota des épreuves demandées.

Justification des résultats de ces championnats par le comité auprès du CNAV avant le championnat National.

Pour les épreuves à étapes une seule étape par jour est prise en compte.

Des dérogations sont possibles pour les cas qui suivent :

Annulation d'épreuve déclarée au calendrier une (1) maximum.

Sur justification par un certificat médical et après avis de la commission de validation des engagements.

* Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2025 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et + **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établie à la fin de la saison (**31 octobre 2024**) ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2025.

* **De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1ère catégorie ou **OPEN 1** à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et + 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

ENGAGEMENT :

LES ENGAGEMENTS SERONT FAITS EN LIGNE À PARTIR DU 31 MAI 2025 ET AVEC POUR CLÔTURE LE 15 JUIN 2025.

**APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES SOIT POUR UN OUBLI, SOIT POUR
MODIFIER L'ORDRE DES INSCRIPTIONS**

TARIF D'ENGAGEMENT : 14€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier en ligne prévu à cet effet avant le 20 juin 2025.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire les coureurs dans l'ordre préférentiel.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible.

Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

MATERIEL :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, *les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.*
- Le développement maximum sera de 7,01 m pour les minimes garçons et filles (un contrôle sera effectué).
- Le développement des cadets et cadettes est libre.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, les vélos à assistance électrique et vélos couchés sont interdits, ainsi que les vélos de contre la montre et de cyclocross.
- Les adaptateurs sont interdits.

PRISE DES DOSSARDS :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **2025 (annuelle)** dûment remplie avec :

la photo et le timbre fédéral et avec l'assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité où l'affiliation a été prise.

Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 12 heures (même pour les locaux).

IL SERA DEMANDÉ UN CHEQUE DE CAUTION DE 70 EUROS POUR LE RETRAIT DU TRANSPONDEUR.

UN CHEQUE PAR TRANSPONDEUR.

— 1934 - 2024 —

DEROULEMENT DES EPREUVES :

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| * Minimes = 40km | * Seniors = 100km |
| * Minimes Féminines = 30km | * Vétérans = 80km |
| * Cadets = 60km | * Super Vétérans = 70km |
| * Cadettes = 40km | * Anciens = 60km |
| * Juniors = 80km | * Super Ancien = 60km |
| * Espoirs = 90km | * Féminines = 60km |

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1er engagé du 1er comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1er engagé du 2ème comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1er du 3ème comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2ème engagé du 1er comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 2ème engagé du 2ème comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, etc.

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou inter-régionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous les concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), véhicule premiers secours, voiture balai, tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

**Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent
(Exemple ils peuvent décider de retarder une épreuve).**

UTILISATION DE LA ROUTE :

Le régime de la circulation est à usage exclusif et temporaire à la circulation.

La circulation est arrêtée au passage de la voiture ouvreuse jusqu'à un 15 minutes au passage de la voiture balai. Au-delà du passage de la voiture balai, il y a obligation de rester à droite de la route, de ne pas couper dans les virages, de ne pas dépasser la ligne médiane de la route. Tous coureurs ne respectant pas ces consignes données seront déclassés.

CHANGEMENT DE MATERIEL :

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit entre équipiers.

Il n'y a plus de voiture neutre sur les épreuves.

RAVITAILLEMENT :

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une ou deux zones fixées par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

Pour des raisons climatiques, et sur décision des commissaires il pourra être autorisé sur tout le parcours sauf à 1 km avant et après de la ligne d'arrivée.

RECOMPENSES FEDERALES :

Le champion national se verra remettre le maillot de champion fédéral, les trois premiers une médaille fédérale.

Ce maillot ne pourra pas être modifié par une ou des publicités ou logos quels qu'ils soient.

En cas d'absence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "champion fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve.

Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs (Homme ou Femme) de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

ECHAUFFEMENTS :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Tout sportif inscrit sur la liste des engagés du championnat national peut-être contrôlé à partir du moment où il est présent sur le lieu du championnat, avant ou après l'épreuve.

Il doit vérifier que sur les panneaux d'affichage (ligne d'arrivée ou au local du contrôle) avant et après son épreuve que son nom ou dossard y est inscrit, (un dirigeant ou parent de mineur peut vérifier cette inscription).

Il-elle sera pris en charge par une escorte.

Pour les mineurs, un parent peut être présent ou le représentant légal, peut accompagner le sportif.

La non-présentation à un contrôle antidopage est considérée comme un contrôle positif.

Fraude technologique (dopage mécanique):

Contrôle des vélos par les commissaires de course :

Le ou les commissaires d'une épreuve peuvent vérifier les vélos à tout moment avant le départ et à l'arrivée d'une épreuve, ainsi que pendant les entraînements sur le site du championnat.

Refus de se soumettre à un contrôle :

Un ou des coureurs qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le ou les commissaires avant le départ d'une épreuve, se verront refuser le départ.

Un ou des coureurs qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le ou les commissaires à l'arrivée d'une épreuve, seront déclassés.

Une procédure disciplinaire sera engagée, article 19 bis du règlement National

Ces refus est assimilé à une fraude technologique, et fait l'objet de sanctions (Article 19 bis du règlement National).

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ARTICLE 23 DU REGLEMENT NATIONAL :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention : avertissement voire exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.
- Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

COMPORTEMENT SUR LES EPREUVES ARTICLE 24 DU REGLEMENT NATIONAL :

Les comités sont responsables de leurs coureurs et dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné par la non-participation aux futurs championnats nationaux.

SANCTIONS :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

RECLAMATION :

Toute réclamation après une épreuve lors du championnat national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentants fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

**COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITES VELO DE LA FSG.T.
14&16 RUE DE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX**

FSGT
— 1934 - 2024 —



COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITÉS VÉLO

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT
CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL
SAISON 2025

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTofficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRÉTARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woifflard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL 2025

Qualification :

Les sélections se font uniquement par le Comité ou la Commission cycliste.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié-es FSGT **ayant repris leur licence 2025 avant le 1er avril 2025.**

JUNIORS NE-ES EN EN 2007 ET 2008

ESPOIRS NE-ES ENTRE 2003 ET 2006

SENIORS NE-ES ENTRE 1986 ET 2002

VETERANS NE-ES ENTRE 1976 ET 1985

SUPER VETERANS NE-ES ENTRE 1966 ET 1975

ANCIENS NE-ES ENTRE 1965 ET 1956

SUPER ANCIENS NE-ES 1955 ET AVANT

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge en 2025.

Tout licencié FSGT ayant eu une autre licence cycliste dans une autre fédération (FFC, UFOLEP, TRIATHLON) ? lors de l'année N-1, est considérée comme multi licencié pour le championnat fédéral route.

Pour pouvoir être qualifié au championnat fédéral route 2025, chaque licencié FSGT et multi-licencié (H/F) devra justifier sa participation à dix (10) épreuves Vélo F.S.G.T. (cyclo-cross, route, clm, vtt, xc marathon, piste, deux (2) épreuves E-cyclisme au maximum, deux (2) organisations au maximum), six (6) épreuves pour les minimes et les cadets du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, dont un championnat départemental ou régional ou inter-régional de la spécialité (route) de la saison en cours.

Si un de ces championnats a lieu après le 1er juin 2025, il sera comptabilisé dans le quota des épreuves demandées.

Justification des résultats de ces championnats par le comité auprès du CNAV avant le championnat National.

Pour les épreuves à étapes une seule étape par jour est prise en compte.

Des dérogations sont possibles pour les cas qui suivent :

Annulation d'épreuve déclarée au calendrier une (1) maximum.

Sur justification par un certificat médical et après avis de la commission de validation des engagements.

* Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2025 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et + **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établie à la fin de la saison (**31 octobre 2024**) ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2025.

* **De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1ère catégorie ou **OPEN 1** à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et + 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

— 1934 - 2024 —

Engagement :

Chaque Comité départemental peut engager le nombre de coureurs qu'il désire.

LES ENGAGEMENTS SERONT FAITS EN LIGNE À PARTIR DU 31 MAI 2025 ET AVEC POUR CLÔTURE LE 15 JUIN 2025. APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES SOIT POUR UN OUBLI, SOIT POUR MODIFIER L'ORDRE DES INSCRIPTIONS

Tarif d'engagement : 14€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier en ligne prévu à cet effet avant le 20 juin 2025.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur devra revêtir un maillot de club ou de comité.

Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit. (Règlement national).

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, Les caméras sur le casque, vélo ou sur les concurrents sont interdites.**
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs. **Sont interdits les vélos à assistance électrique.**

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **2025 (annuelle)** dûment remplie avec : la photo et le timbre fédéral et avec l'assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité où l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.**

La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.

Un chèque par transpondeur.

— 1934 - 2024 —

Déroulement des épreuves :

L'ordre des départs se fait par tirage au sort après réception de tous les engagés et la date limite des engagements.

- Départ toutes les minutes.
- L'absence d'un concurrent ne change pas l'horaire des départs.
- Si un concurrent est en retard, il pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Il est interdit aux concurrents rejoints, de se mettre à moins de 25 mètres du coureur qui vient de le doubler.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Utilisation de la route :

La circulation est ouverte à la circulation en sens inverse, il y a obligation de rester à droite de la route, de ne pas couper dans les virages, de ne pas dépasser la ligne médiane de la route. Tous coureurs ne respectant pas ces consignes données, seront déclassés.

Changement de matériel :

Les voitures de dépannage ne seront pas autorisées à suivre.

Changement de roue sur tout le parcours.

Changement de vélo interdit.

Récompenses fédérales :

Les vainqueurs de chaque catégorie d'âge se verront remettre un macaron, un t-shirt champion(e) et la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie d'âge recevront une médaille. En cas de non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Respect de l'environnement article 23 du règlement National:

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Contrôle antidopage:

Tout sportif inscrit sur la liste des engagés du championnat national peut-être contrôlé à partir du moment où il est présent sur le lieu du championnat, avant ou après l'épreuve.

Il doit vérifier que sur les panneaux d'affichage (ligne d'arrivée ou au local du contrôle) avant et après son épreuve que son nom ou dossard y est inscrit, (un dirigeant ou parent de mineur peut vérifier cette inscription).

Il sera pris en charge par une escorte.

Pour les mineurs, un parent peut être présent ou le représentant légal, peut accompagner le sportif.

La non présentation à un contrôle antidopage est considérée comme un contrôle positif.

Fraude technologique (dopage mécanique):

Contrôle des vélos par les commissaires de course :

Le ou les commissaires d'une épreuve peuvent vérifier les vélos à tout moment avant le départ et à l'arrivée d'une épreuve, ainsi que pendant les entraînements sur le site du championnat.

Refus de se soumettre à un contrôle :

Un ou des coureurs qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le ou les commissaires avant le départ d'une épreuve, se verront refuser le départ.

Un ou des coureurs qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le ou les commissaires à l'arrivée d'une épreuve, seront déclassés (es).

Une procédure disciplinaire sera engagée, article 19 bis du règlement National.

Ces refus est assimilé à une fraude technologique, et fait l'objet de sanctions (Article 19 bis du règlement National).

Respect de l'environnement article 23 du règlement National :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention : avertissement voire exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Comportement sur les épreuves article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non-participation aux futurs championnats nationaux.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification du coureur.

Réclamation :

Toute réclamation après l'épreuve lors du championnat national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentants fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

**COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITES VELO DE LA FSG.T.
14&16 RUE DE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX**





COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITÉS VÉLO

CRITERIUM FSGT ROUTE
DES ECOLES DE VELO 2025

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTofficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRÉTARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woifflard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

CRITERIUM FSGT ROUTE

DES ECOLES DE VELO 2025

1. PREAMBULE :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux.

Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des coreprésentants fédéraux.

La responsable de l'épreuve est : **Sylvie CREUZENET**

2. QUALIFICATION :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents FSGT dont la licence a été validée avant le **01 juin 2025**, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

Puceron·e né·e en 2021 et 2022
Moustique G/F né·e en 2019 et 2020
Poussin·e né·e en 2017 et 2018

Pupille G/F né·e en 2015 et 2016
Benjamin·e né·e en 2013 et 2014

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge en 2025.

Ce Rassemblement se disputera en INDIVIDUEL par catégorie, Puceron Garçon, Puceron Fille, Moustique Garçon, Moustique Fille, Poussin, Poussine, Pupille Garçon, Pupille Fille, Benjamin et Benjaminne.

Le Rassemblement n'est pas limité. **Un challenge inter-comités sera établi.**

- Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements le 31 mai 2025, et la clôture se fera le 15 juin 2025.

APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES

- Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.
- Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.
- Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 20 juin 2025

Tarif d'engagement : 3€ de moustique à Benjamin,

Gratuit pour les PUCERONS et possibilité de s'inscrire sur place.

— 1934 - 2024 —

3. MATERIEL :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo ou sur la draisienne même en dehors des épreuves. Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo pour les catégories de Moustique à Benjamin.

Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Le changement de roues est autorisé.

Développement 5,60 m uniquement pour les Moustiques, Poussins et Pupilles, et 6,40 m pour les Benjamins.

Pas de blocage de dérailleurs. **Vérification des braquets dans chaque comité au moins une fois avant le championnat.**

Pour les Pucerons, tout type de draisienne est autorisé.

Pour la sécurité des participants, Interdiction à toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires pour l'épreuve des jeux d'adresse.

Les boyaux doivent être parfaitement collés. Les gants sont obligatoires ainsi que les chaussures fermées.

4. PRISE DES DOSSARDS :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

5. DEROULEMENT DES EPREUVES :

SAMEDI

a) JEUX D'ADRESSE

- 1 parcours pour les Pucerons
- 1 parcours pour les Moustiques et Poussins
- 1 parcours pour les Pupilles et les Benjamins

b) SPRINT

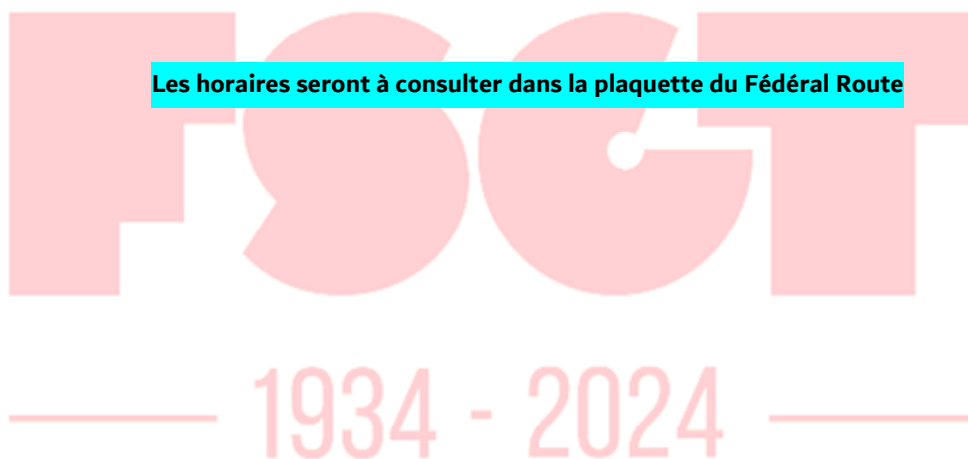
- Individuel chronométré Pucerons (20 m maxi)
- Individuel chronométré Moustiques et Poussins (60 m maxi)
- Individuel chronométré Pupilles et Benjamins (80 mètres maxi)

SAMEDI ou DIMANCHE

c) ROUTE (COURSE DIRECTE)

- 50 mètres Maxi pour les Pucerons
- 1 km Maxi pour les Moustiques, Soit une durée de 3 minutes
- 3 km Maxi pour les Poussins, Soit une durée de 6 minutes
- 5 km Maxi pour les Pupilles, Soit une durée de 15 minutes
- 10 km Maxi pour les Benjamins, Soit une durée de 20 minutes

Les horaires seront à consulter dans la plaquette du Fédéral Route



REGLEMENT TECHNIQUE

a) JEUX D'ADRESSE :

1. Principe :

Epreuve individuelle et chronométrée. Le temps réel réalisé par chaque coureur sera majoré par les pénalités correspondantes aux fautes commises par les concurrents.

2. Tracé des parcours :

Les tracés des parcours d'adresse seront transmis à toutes les équipes participantes ou tous les Comité minimum un mois avant la date du Championnat. Pucerons, Moustiques, Poussins, Pupilles et Benjamins : les jeux seront notés sur la plaquette du National Route.

3. Barème des pénalités :

A. Refus d'obstacle : passage délibéré à côté d'un obstacle, la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle.

B. Fautes : chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle).

Sont considérées comme fautes :

- Bidon non pris, mal posé ou tombé. En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé d'une faute (ou de deux fautes si le bidon est mal posé). Ensuite, il pourra continuer son parcours
- Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon
- Pied à terre
- Quilles ou piquets tombés ou non contournés ou sortis de leur emplacement marqué au sol
- Entonnoir renversé totalement ou partiellement.

4. Reconnaissance des parcours d'adresse :

- Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours, l'infraction à cette règle entraînera la mise hors course du coureur
- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les coureurs et les responsables de chaque équipe. Toute demande d'explication se fera à ce moment-là
- Aucune modification ne sera acceptée dès le départ du premier concurrent.
- Le temps réalisé et le nombre de fautes de chaque coureur doivent être annoncés dès son arrivée.

b) SPRINT :

Epreuve individuelle et chronométrée.

c) ROUTE :

Epreuve en groupe et par catégorie sans partie neutralisée.

Les catégories enfants de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques.

d) ACCIDENT – INCIDENT :

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel (crevaisin comprise) ne permettant pas de poursuivre le parcours en vélo et dûment constaté par les commissaires pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent (sauf pour la Route). Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit ne pourra marquer de point dans celle-ci. Il pourra cependant prendre part aux épreuves suivantes et concourir pour les classements généraux.

e) DISCIPLINE :

Tout coureur engagé sera soumis au respect au règlement du Critérium.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.

Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

f) CLASSEMENT :

Le classement s'obtiendra par l'addition des points marqués individuellement dans chaque épreuve.

Point de la place obtenue dans l'épreuve.

Pour le défi inter-comités, il faudra prendre la place du premier de chaque comité dans toutes les catégories représentées, ensuite prendre les 3 meilleures places. En cas d'égalité, prendre la meilleure place suivante et ainsi de suite.

g) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ARTICLE.23 DU REGLEMENT NATIONAL :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention : avertissement voire exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets
- Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

h) RECLAMATION :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation après une épreuve lors du critérium national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentants fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le critérium national à l'adresse suivante :

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITES VELO DE LA FSGT

14-16 RUE DE SCANDICCI

93508 PANTIN CEDEX

1934 - 2024